

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 21 MAI 2021

En raison des mesures sanitaires mises en place, cette réunion se tient par vidéo-conférence.

Sont présents :

Représentants du Pouvoir Organisateur

Monsieur Olivier MAINGAIN
Monsieur Philippe JAQUEMYNS, excusé
Madame Stéphanie DEBATY
Madame Leila KAMOUN, inspectrice communale

Direction de l'Ecole Van Meyel

Monsieur Nicolas LIGOT

Représentants du personnel enseignant

Madame Annick VERPLANCKE
Monsieur Cédric REMUE
Madame Christine VERBRAEKEN, excusée
Madame Christine PETROONS, excusée

Représentant du personnel administratif et technique

Monsieur Fabrice PIRON

Représentants des parents

Monsieur Pascal BOOGAERTS, chargé de communication de l'AP
Madame Aurore LE GAL, présidente de l'AP
Monsieur Arno PARLANTE
Madame Catheline ZURNI
Madame Sara PETIT

La séance est ouverte à 12h40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du dernier PV

Le conseil de participation approuve le PV de la réunion du 04 mars 2021.

2. Validation des frais de l'année scolaire 2021-2022

Monsieur Ligot détaille les frais prévus pour l'année 2021-2022.
Le tableau de ces derniers est annexé au présent procès-verbal.

Monsieur Ligot explique que ces frais ont été augmentés de 10,00 € afin de pouvoir anticiper les éventuelles hausses de prix. En tout état de cause, il confirme qu'il ne pourra y avoir de dépassement des montants repris dans l'annexe

Monsieur Parlante s'interroge sur le fonctionnement de ces frais et demande si les montants sont mis dans un pot commun et restitués s'ils ne sont pas utilisés.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 21 MAI 2021

Monsieur Ligoit confirme que les montants ne sont facturés que si les activités sont organisées.

3. Motivation des professeurs notamment en immersion – discussion et solutions à trouver concernant les quarantaines pendant les périodes d'école

En ce qui concerne les professeurs en immersion, Madame Kamoun informe le conseil qu'elle recherche des professeurs mais que tout cela demande une organisation.

Elle confirme l'institutrice de 3MI, Juf Vinciane sera en poste jusqu'à la fin du mois de septembre 2021 et qu'une solution est peut-être trouvée pour les 1-2PI.

Madame Kamoun a lancé des appels dans les théâtres et dans le secteur de la culture pour démarcher des professeurs de néerlandais.

Monsieur Maingain se montre pessimiste sur le long terme et déclare que si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne trouve pas de solution pour attirer des professeurs néerlandophones, on risque de se retrouver face à un énorme problème en ce qui concerne la continuité des classes d'immersion.

Madame Kamoun revient sur le fait qu'il existe également une pénurie de professeurs du côté néerlandophone.

Elle évoque le changement des professeurs suite au déplacement de l'annexe des Constellations à l'École Georges Désir à savoir des professeurs des Constellations qui viennent à Van Meyel et des professeurs de Van Meyel qui iront vers une autre école de la commune.

Monsieur Parlante demande ce qu'il en est concernant la stagiaire de Juf Vinciane.

Madame Kamoun informe qu'elle l'a rappelée pour obtenir son CV mais qu'elle n'a pas eu de retour à date du présent conseil.

Monsieur Ligoit a également fait un mail à ladite stagiaire.

Madame Kamoun informe qu'elle a mis des messages sur les réseaux sociaux pour trouver des professeurs néerlandophones.

Monsieur Maingain rappelle qu'il y a toujours dans la commune ce que l'on appelle des professeurs de réserve. Madame Kamoun précise que la commune recherche également des professeurs de réserve néerlandophones.

Madame Petit propose que Juf Annick continue en immersion puisqu'elle remplace déjà en enseignant en 2PI depuis le mois de janvier 2021.

Madame Kamoun entend cette proposition et précise qu'elle va vérifier ce qu'il est possible de faire d'un point de vue administratif.

Madame Verplancke n'est pas contraire à cette solution mais rappelle qu'elle a en charge les cours de néerlandais dans les classes francophones et qu'elle ne pourrait pas faire les deux.

Madame Petit revient sur les problèmes de recrutement en les comprenant mais que cela implique un manque de respect du contrat d'immersion si les élèves n'ont pas de professeurs de néerlandais et que les heures sont données à des professeurs francophones.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 21 MAI 2021

Madame Kamoun est attentive à ces remarques et rappelle qu'elle cherche des solutions.

Le point de l'absence des professeurs est abordé et notamment en ce qui concerne les absences conséquentes à des quarantaines obligatoires pour cause de séjour à l'étranger.

Madame Le Gal expose qu'il n'est évidemment pas question de régenter ou d'obliger les professeurs à ne pas aller à l'étranger et d'être en quarantaine ou d'avoir un quelconque regard sur les déplacements privés mais évoque qu'il est difficilement acceptable que la quarantaine soit faite pendant les jours de classe et que cela prive les enfants d'apprentissage.

Madame Le Gal demande s'il est possible de mettre en place comme dans le secteur privé d'une part, une sorte de code de déontologie pour les professeurs et, d'autre part, le fait de ne pas percevoir de rémunération lors d'une quarantaine due à un déplacement volontaire en zone rouge.

Monsieur Ligot rappelle qu'il n'y a aucun poids légal face à ce genre de situation, que tout est question d'investissement personnel et professionnel et de bonne foi.

Monsieur Maingain est conscient du problème et du comportement de certains professeurs. A ce titre, il interrogera la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la Ministre Désir sur ces points.

Madame Verplancke propose que durant la période de quarantaine l'enseignement soit donné à distance ou que le professeur en question fasse des tâches administratives en télétravail.

Madame Kamoun précise que c'est déjà ce qui est prévu dans les circulaires. Elle explique que les professeurs perçoivent leur rémunération car la quarantaine n'est pas considérée comme une maladie par la FWB et qu'ils ne sont pas repris en absence pour maladie.

Madame Petit, en tant que parent d'élève, a été confronté à une telle situation (absence pour cause de quarantaine après un séjour à l'étranger) pour son fils et explique que peu de travail a été donné et que lorsqu'un travail a été donné celui-ci n'a pas été corrigé par le professeur concerné.

4. Factures : détails + date pour une meilleure lisibilité et transparence

Madame Le Gal demande des factures plus claires avec le détail de tous les jours de garderie, repas chauds, surveillance tartines etc afin que les parents puissent vérifier que les dates correspondent avec la réalité. Elle demandé également que les factures soient datées pour plus de facilité.

Monsieur Ligot évoque la mise en place d'un nouveau système pour la rentrée prochaine (septembre 2021).

Madame Kamoun explique qu'il s'agira d'une plateforme pour un portefeuille numérique qui sera géré par les parents.

La facturation des frais scolaires se fera séparément.

Monsieur Ligot précise que les parents alimenteront le portefeuille sur lequel sera prélevé les repas chauds, tartines et garderie.

A la question de la fracture numérique posée par Madame Le Gal, Monsieur Ligot précise qu'une permanence aura lieu pour les parents concernés.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 21 MAI 2021

Monsieur Parlante demande ce qui se passera pour l'enfant si le portefeuille n'est pas alimenté. Madame Kamoun précise que, comme actuellement, dans une situation où les factures ne sont pas payées, l'enfant n'a plus accès aux repas chauds et doit apporter ses tartines.

Monsieur Ligot explique que ce système est déjà en place à Watermael-Boitsfort, que cela se passe très bien et qu'en cas de portefeuille vide, pas de repas chauds.

Madame Le Gal demande si cela aura un impact sur le fait qu'il y aura moins d'impayés.

Madame Kamoun explique que cela fonctionne très bien et que tous les détails en termes de date et de montant seront disponibles.

5. Retour des parents concernant la communication – impression que cette dernière est plus rapide quand il s'agit de quelque chose de négatif

Madame Le Gal aborde ce point mais il ne sera pas débattu suite à l'intervention de Madame Leïla Kamoun qui considère que ce point n'a pas sa place dans un conseil de participation. Elle développe en précisant que les questions de communication se règlent entre soit les parents et la Direction directement soit entre les parents et la Direction par l'intermédiaire de l'Association des Parents.

6. Repas chauds

Beaucoup de parents s'interrogent sur le retour des repas chauds à la rentrée de septembre 2021.

Monsieur Ligot explique que les repas chauds n'ont pas repris en mai car il était impossible de respecter les normes précisées lors du Comité de Concertation.

Monsieur Maingain espère vivement un retour des repas chauds et précise que cela se fera plus que probablement avec un nouveau prestataire de services.

Madame Le Gal demande comment les parents seront informés de la décision de reprise ou pas.

Monsieur Maingain fera un suivi dès qu'il obtiendra l'information de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ce point sera traité lors d'une réunion qui se déroulera fin août.

Madame Kamoun rappelle qu'il y a toujours une période de latence le temps de faire les réservations.

Monsieur Maingain précise que le prestataire demande un délai de 15 jours pour organiser les repas chauds.

7. Sécurité des classes de 3^{ème} maternelle – accès possible à des personnes extérieures (club de pétanque)

Des parents s'inquiètent de la possibilité pour les membres du club de pétanque d'utiliser les toilettes situés dans les locaux de la classe de troisième maternelle et que les enfants se retrouvent en présence d'adultes dans les sanitaires. De plus, ils évoquent le fait que la porte d'accès principal n'est pas refermée à clés après le passage des membres du club alors que les instituteurs(trices) prennent le soin de le faire par sécurité.

Monsieur Piron précise que les toilettes sont séparées et qu'il n'y a pas de croisement possible entre les adultes et les enfants.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 21 MAI 2021

Madame Le Gal demande à veiller à ce que la porte soit bien fermée à clé.

Monsieur Ligot informe qu'il mettra un mot sur la porte précisant cette information.

Monsieur Maingain demande à ce qu'un contact soit pris avec la Présidente du Club de Pétanque avec laquelle un dialogue serein est possible.

Monsieur Ligot donnera les informations à Monsieur Piron pour ce contact.

8. Organisation des classes vertes

Madame Le Gal demande à ce que des précisions soient apportées pour l'organisation des prochaines classes vertes notamment en ce qui concerne ce qui est fait sur place, sur la présence du marché et ce qu'il est possible d'y acheter ...

Monsieur Ligot met cette communication en place.

Madame Petit fait remarquer un manque d'équité dans les sorties car les 3-4 n'ont pas fait de sortie cette année.

9. Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022 – séance d'informations lors des réunions de rentrée, organisation pour communication des dates des réunions dès la fin de l'année, documents AP dans les dossiers de l'école ...

Monsieur Ligot confirme que lors de la réunion prévue fin juin les dates des réunions de rentrée seront fixées et communiquées aux parents.

Madame Le Gal informe Monsieur Ligot qu'un contact sera pris afin de coordonner l'AP et l'école pour la rentrée de septembre 2021.

10. Suivi des points du dernier CP (sécurisation du parking de la Métairie – marquage au sol passage piétons + emplacements véhicules, dossier Parquet, parc à vélo...)

- Imperméabilisation de la cour de récréation – quid de l'intervention de la commune
- Marquage au sol de la Métairie – quid de l'intervention de la commune

Monsieur Jacquemyns étant excusé, Monsieur Maingain n'est pas en mesure de répondre aux points techniques de cette demande.

Madame Le Gal propose de faire un mail à Messieurs Maingain et Jacquemyns pour avoir un suivi.

Madame Le Gal informera les parents des réponses qui lui seront données.

Cependant Monsieur Maingain informe le conseil de participation qu'un fonctionnaire spécial sera délégué pour le projet de déminéralisation des cours de récréation pour les écoles communales, un architecte-paysagiste.

Il explique que sa mission sera de coordonner ce type pour projets pour les écoles de notre commune.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 21 MAI 2021

Cette coordination se fera en concertation avec le fonctionnaire, le PO, la direction et l'association des parents.

Il travaillera notamment à la labellisation EcoSchool.

En ce qui concerne les travaux du parc à vélo, Monsieur Maingain explique que la Région met « des bâtons dans les roues » du projet ce qui oblige à repenser tout le projet de départ.

La Région est apparemment opposée à l'installation de box/parcs à vélos dans des zones de verdure et préfère l'augmentation d'installation de range-vélos.

La commune réfléchit à une solution alternative en déplacement les bulles à verre qui se trouvent sur le parking de la Métairie afin d'y installer le box prévu.

Monsieur Maingain explique également qu'il fait son maximum pour respecter les exigences de la Région et essaie de voir si des adaptations sont possibles.

Madame Le Gal demande à ce que l'association des parents soit incluse dans les discussions et les décisions prises pour ce projet de box à vélos. Monsieur Maingain marque son accord sur ce point.

Monsieur Piron demande s'il était possible d'utiliser le box déjà implanté sur le parking de la Métairie pour les besoins de l'école.

Monsieur Maingain explique que ce box est présent pour répondre au besoin des riverains et que seuls 5 vélos peuvent être rangés à l'intérieur alors que le projet initial porté par l'association des parents est prévu pour +/- 25 vélos.

Suivi du dossier concernant Pascale De Norre :

Madame Verplancke explique que les professeurs ont envoyé deux courriers au Parquet mais qu'aucune réponse n'a été donnée à ces derniers.

Madame Le Gal précise qu'un contact a été pris avec le Parquet, que le dossier est toujours à l'information. Elle précise également que la requête en constitution de partie civile est prête à être envoyée au nom de l'Association des Parents. Le Parquet a également confirmé que l'envoi pouvait se faire par email et de manière gratuite.

L'AP s'engage à informer les parties du suivi de ce dossier.

11. Divers

- Quid des conditions d'accès à l'immersion ?

La priorité ne s'applique plus que ce soit pour les frères et sœurs ou pour les habitants de la commune de Woluwe-Saint-Lambert. Le principe du premier arrivé, premier inscrit est désormais en vigueur.

- Interrogation de certains parents concernant un switch possible entre deux enfants immersion et francophone – 3^{ème} maternelle

Monsieur Ligot explique que ce switch n'est pas possible compte tenu du fait que les classes francophones sont complètes et la seule solution serait pour transférer un élève est de le faire changer d'école.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 21 MAI 2021

Madame Kamoun rappelle qu'il est impossible d'intégrer un enfant en cours du parcours d'immersion. Les seules raisons seraient que cet enfant vienne d'une autre école en immersion ou soit issue de l'enseignement néerlandophone.

- Monsieur Ligot précise que personne ne veut s'impliquer et Madame Petit rappelle que les professeurs ont déjà beaucoup de travail.
Monsieur Ligot informe de l'achat d'activités intérieures et extérieures pour les enfants de l'école.
- Volontariat des parents

Madame Debaty explique que l'organisation de ce genre d'action au sein de l'école est décidée par la direction de l'école concernée.

Elle explique que le volontariat est possible et qu'il existe une assurance par la commune.

Il faut avoir une discussion avec la direction sur ce point précis.

Le parent qui souhaite être volontaire doit fournir un extrait de casier judiciaire vierge relatif aux enfants. Cet extrait est valable durant 3 ans.

Madame Kamoun précise que le Collège communal doit valider la décision de la direction.

Madame Debaty ajoute que le parent doit avoir une assurance responsabilité civile personnelle.

- Gestion et suivi des enfants qui posent des problèmes dans les classes. Quid du respect des conditions d'exclusion quand toutes les étapes hormis l'agression sexuelle ont été franchies pour une exclusion.

Madame Kamoun rappelle que tout dépend des directions et des règlements de l'école.

Le PO n'intervient qu'en cas d'exclusion définitive.

Madame Kamoun intervient pour tenir compte de la difficulté et du déplacement du problème de l'exclusion vers une autre école.

Monsieur Ligot rappelle que des procédures sont en cours pour les élèves qui sont concernés et que des intervenants extérieurs sont informés et travaillent en collaboration avec la direction, les professeurs et les parents.

Psychologues, soutien spécialisé etc ...

Madame Petit rappelle également que l'exclusion est un report du problème et que le soutien peut aussi être extérieur à l'école. L'exclusion ne doit pas être la première solution à envisager d'après Madame Petit.

Madame Kamoun rappelle que des explications claires sont données aux parents des enfants concernés et que le PO est au courant au cas par cas en fonction de la lourdeur de la situation.

Monsieur Ligot précise que des choses sont mises en place et qu'il y a une adaptation en fonction de la situation.

Madame Kamoun précise que les enfants sont parfois otages du comportement des parents.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 21 MAI 2021

A quoi, Madame Petit rappelle que les enfants entre eux sont souvent très méchants.

Madame Kamoun parle d'une routine annuelle dans les groupes de classes et précise qu'il n'y a pas de filtre à l'école car il n'y a pas de filtre à la maison.

Monsieur Ligot explique que ce sont parfois les paroles des parents que l'on entend dans la bouche des enfants. Que les parents doivent discuter et ne pas rejeter leur vision d'une situation sur les enfants.

La réunion se termine aux alentours de 14h10.

En marge de la présente réunion, Madame Le Gal souhaite que soit notée l'altercation verbale qui a eu lieu entre elle et Madame Kamoun.

En effet, Madame Kamoun a montré de l'agacement concernant les questions qui sont abordées au conseil de participation estimant qu'il n'y a pas lieu de faire un point pour chaque demande de parents et que certaines questions abordées ne méritent pas d'être discutées en conseil de participation et qu'elles doivent être discutées directement avec la direction ou l'AP

Madame Le Gal a donc expliqué que chaque demande de parents n'est pas forcément un point du CP mais que, chaque demande est analysée afin de voir si la question précise posée peut devenir un sujet général pour l'école et son amélioration.

Un agacement mutuel entre Madame Kamoun et Madame Le Gal a été constaté par tous les participants.

Cependant il n'y a pas lieu de considérer cet événement comme étant un frein à une collaboration pleine et entière pour le bien de l'école et des enfants.

En annexe : estimation des frais scolaires pour l'année 2021-2022.